

## **RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Le budget de 2021 s'inscrit dans un contexte particulier.

En effet, les variations importantes, à la hausse ou à la baisse, qui ont fortement impacté le BS 2020, ont compliqué l'élaboration des chiffres de 2021.

Cependant, les orientations présentées marquent le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et de maintenir les services offerts à la population.

Les dépenses de fonctionnement traduisent les actions entreprises pour en limiter l'évolution, et marquent une certaine stabilité.

Pour les dépenses d'investissement, les investissements récurrents sont proches de leur niveau antérieur. Elles comportent aussi cette année des dépenses relatives à deux projets : l'agrandissement de l'école Marcel Levin et l'enfouissement des réseaux rue d'Audincourt, dans le cadre de la réalisation de la future piste cyclable.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 2,13 % par rapport au BS de 2020, avec des recettes en hausse de 2,16%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2021 serait de 467.247 €.

Cependant, à ce stade, des incertitudes demeurent.

- Malgré les mauvaises surprises des années passées, nous appuyant sur les promesses gouvernementales, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2020, à l'exception de la baisse liée à celle de la population.

De même, le montant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) reste inchangé.

- Pour la taxe foncière, une évolution des bases de 1,5% a été retenue, pour une évolution légale de 0,2%.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette, pour environ 986.600 €, en particulier le remplacement du polycarbonate de la salle de sport, le passage en éclairage LED de la salle polyvalente, la réfection du parking du centre culturel, le remplacement de nombreux jeux (écoles, Panse), l'achat d'un poids lourd pour le déneigement et d'un véhicule pour le service manifestations.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenues s'applique aux recettes réelles de 2020.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2020.

La réforme de la taxe d'habitation fait disparaître cet impôt au profit du transfert de la part départementale du foncier bâti à la commune, soit :

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)

- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **16.771 €** par rapport au BS de 2020.

Compte tenu des réalisations de 2020, les autres impôts et taxes augmentent de **24.500 €**, essentiellement les droits de mutation.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+41.271 €**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations diminuent de **6.000 €** : ajustement de la DGF par rapport à la population (-5.000 €) et baisse du FCTVA fonctionnement (-1.000 €). Le FDTP pour sa part augmente de **700 €**.

Dans le contexte d'incertitude que nous traversons, les subventions de la CAF sont maintenues au niveau du BS 2020 en attendant des précisions de la CNAF.

Les remboursements sur salaires diminuent nettement du fait de la réduction des risques assurés. (**-10.643 €**).

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une forte augmentation des ventes et prestations de services de **+57.616 €** : l'ouverture de la restauration scolaire, du périscolaire et de la crèche est prévue pour toute l'année, soit +56.000 €. Les revenus forestiers varient de +466 € et les autres recettes des services pour +1.150 €)
- l'augmentation des travaux en régie **+33.118 €**
- une hausse de la subvention élection de **+1.000 €** : élections doubles en juin
- une baisse des produits de gestion courante **-800 €** : réajustement des loyers
- une quasi-stabilité des produits exceptionnels **-77 €**.

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.500.761 €**, soit une hausse de **116.185 €** (2,16 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

**1.-** une hausse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de l'ordre de **92.272 €**.

Cette évolution correspond à une baisse :

- Des achats de **32.600 €** dont 26.200 € pour les fluides, 5.000 € pour la médiathèque (fin de l'opération de soutien aux libraires indépendants) et 1.400 € pour les autres achats.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50 €.

Et à une augmentation :

- Des charges externes de **121.342 €** qui recouvre :

- une hausse des contrats et prestations de services pour **21.400 €** (retour à la normale pour les repas de la restauration, légère augmentation des activités du service jeunesse et ajustement du prix de la gestion électronique des documents (GED)).
- une hausse de **37.592 €** pour l'entretien des bâtiments, terrains et voiries (17.742 € de travaux en régie, 7.000 € de diagnostic amiante et 12.850 € d'autres dépenses d'entretien).
- une hausse de **10.100 €** pour l'entretien des autres biens mobiliers et maintenance (3.500 € pour les ateliers, 7.500 € pour la Déclaration Salariale Nominative (DSN) et -900 € pour autres)
- une hausse de **37.000 €** pour la culture, l'enfance et la jeunesse (retour prévu des activités à la quasi normale)
- une hausse de **13.300 €** pour des frais supprimés en 2020 (location de matériel, 14 juillet)
- une hausse de **6.950 €** des frais de communication (ajustement des contrats et contrats momentanément en double pour profiter d'offres promotionnelles)
- une diminution de - **5.000 €** des autres charges externes.

● Les impôts et taxes augmentent de **3.530 €** (taxe foncière).

**2.- les charges de personnel** devraient accuser une légère augmentation de **26.449 €**.

Cette évolution recouvre :

- la baisse des dépenses du personnel extérieur pour -5.583 €
- l'augmentation des dépenses du personnel titulaire pour + 33.595 €
- la baisse des dépenses du personnel non titulaire pour -3.515 €
- la variation des charges sociales pour + 1.952 €

La masse salariale brute augmente de **0,87%**.

Une enveloppe de l'ordre de 9.000 € pour la complémentaire santé a été prévue.

**3.- les autres charges de gestion courante** devraient diminuer de - **3.970 €** : dont une diminution de **-10.410 €** des subventions aux associations et aux écoles (maintien de la dotation par élève à 40 € pour le budget culture), une augmentation de **+4.670 €** de la subvention du CCAS, et une augmentation de **+1.770 €** pour les autres charges de gestion courante.

**4.- pour les autres charges de fonctionnement**

- les charges financières devraient diminuer de **-2.097 €**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de - **360 €**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-7.050 €**.

**5.- Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC)** est ajusté au réalisé de 2020, soit une baisse de **-170 €**.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.033.514 €** soit une hausse de **105.074 €** (2,13 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **467.247 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.868.672 €**.

Elles comprennent :

- pour les **bâtiments 579.696 €**
  - 30.900 € pour les bâtiments scolaires
  - 49.000 € pour les bâtiments sportifs, dont 40.000 € pour la salle Bouulloche
  - 93.250 € pour les autres bâtiments, dont 37.000 € pour la salle polyvalente
  - 325.000 € pour les projets : école Marcel Levin, Louise Michel et rénovation thermique salle polyvalente
  - 56.546 € pour les travaux en régie
  - 25.000 € pour les avances sur travaux.
  
- pour la **voirie 607.747 €**
  - 214.100 € pour le marché de voirie, dont 149.000 € pour la réfection du parking du Centre culturel et la consolidation des berges
  - 35.900 € pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes)
  - 20.747 € pour les travaux en régie
  - 337.000 € pour l'enfouissement de l'éclairage public rue d'Audincourt.
  
- pour le **matériel 281.650 €**
  - 9.510 € pour l'équipement des écoles
  - 32.050 € pour l'équipement informatique et les logiciels
  - 65.490 € pour le matériel et le mobilier, dont 41.940 € de matériels pour les ateliers
  - 174 600 € pour les véhicules dont 150 000 € pour un poids lourd.
  
- pour la **culture 7.050 €** comprenant
  - divers équipements pour le service culturel.
  
- pour les **sports et la vie associative 9.450 €**, dont 9.000 € pour la réfection du parcours sportif.
  
- pour le service **jeunesse 9.850 €**
  - équipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.
  
- pour l'**environnement 62.425 €**
  - 15.000 € pour les travaux en forêt
  - 38.600 € pour la mise en place de jeux à la Panse et au multisports
  - 8.825 € pour les travaux en régie.

- pour l'**urbanisme 52.900 €**
  - 46.900 € pour des travaux au cimetière
  - 6.000 € pour la modification n°4 du PLU.
- pour les **autres dépenses d'investissement 254.893 €**
  - 62.800 € pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA
  - 195.104 € pour le remboursement du capital de la dette.

**Le financement est assuré par :**

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **454.256 €**
- des subventions pour **153.454 €** dont 58.000 € du département pour le centre culturel
- l'excédent de fonctionnement pour **467. 247 €**
- un emprunt de **793.715 €**.

**L'encours de la dette** au 1-1-2021 s'élève à **1.883.419 €**, soit **315 €** par habitant. Il serait de **2.526.127 €**, soit **423 €** par habitant au 31-12-2021.

Au 31-12-2019, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 902 € et la moyenne départementale de 856 €.

**Le ratio de solvabilité**, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **5,41 années** au 31-12-2021.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Durant la crise sanitaire que nous vivons, les Pouvoirs publics ont largement sollicité les communes, et salué leur réactivité.

Après les pertes de ressources qui ont marqué le mandat précédent – **2 millions d'euros** de ressources perdus entre 2014 et 2019 - on peut espérer, au moins, une garantie de nos recettes et la simplification des normes et obligations mises à notre charge.

Avec un endettement qui reste raisonnable, c'est à cette condition que nous pourrions maintenir le niveau de service, et des investissements suffisants pour préparer l'avenir.

20 février 2021.